

Les zones d'emploi 2020 : des économies diversifiées, s'appuyant sur de grands établissements

Dans les Hauts-de-France, les 24 nouvelles zones d'emploi millésimées 2020 ont des orientations économiques différentes et dessinent le portrait d'une économie régionale globalement diversifiée. Ainsi, la zone de Lille est la seule de la région classée au niveau national parmi les grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines. Pour autant, la part de ces fonctions stratégiques reste en retrait par rapport à celle de ses homologues françaises. Les autres grandes agglomérations se caractérisent par des emplois plus concentrés dans de grands établissements privés et publics. Les zones au sud de la région, limitrophes de l'Île-de-France, ont un caractère plus résidentiel avec des déplacements plus fréquents en dehors de la zone de résidence pour aller travailler. Au nord-ouest et à l'est de la région, les zones d'emploi n'ont pas de spécialité économique dominante, contrairement au sud du littoral tourné vers le tourisme et l'industrie.

Audrey Baëhr, Géraldine Caron

Les zones d'emploi constituent l'outil le plus pertinent pour étudier le fonctionnement local du marché du travail. En 2020, ce découpage a fait l'objet d'une révision afin de tenir compte notamment de l'évolution des déplacements domicile-travail au cours de ces dix dernières années (encadré 1).

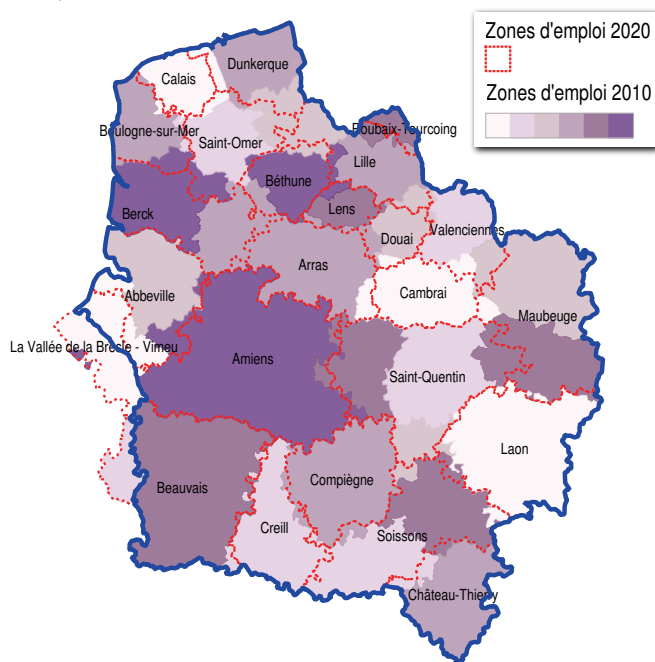
Désormais, les Hauts-de-France se composent de 24 zones d'emploi, contre 28 dans la version 2010. Deux d'entre elles sont partagées avec la Normandie : la zone d'emploi de Beauvais qui déborde dorénavant dans l'Eure et la Seine-Maritime, et La Vallée de la Bresle-Vimeu, déjà à cheval entre les deux régions dans le précédent zonage (figure 1).

Des zones d'emploi plus peuplées qu'en moyenne nationale

De taille variable (de 72 000 habitants pour Château-Thierry à 918 000 habitants pour Lille avec respectivement 22 000 et 432 000 emplois), les zones d'emploi des Hauts-de-France sont en moyenne plus peuplées et plus pourvoyeuses d'emploi qu'au niveau national. La moitié de ces

1 Des zones d'emploi plus vastes en 2020

Zones d'emploi des Hauts-de-France, versions 2010 et 2020



© IGN - Insee 2020

Note de lecture : La région est découpée en 24 « zones d'emploi 2020 ». Par rapport à la précédente version, les zones d'emploi limitrophes de l'Île-de-France (Roissy-Sud-Picardie et Soissons) voient leurs contours fortement modifiés. La zone de Flandre-Lys disparaît, tandis que celles de Tergnier et de Péronne fusionnent avec celle de Saint-Quentin. C'est également le cas des zones de Maubeuge et de Thiérache qui sont regroupées. Le territoire du Ternois est quant à lui rattaché à la zone de Berck et non plus à celle d'Arras.

Source : Insee.

zones abritent au moins 222 500 habitants et 73 800 emplois, contre 127 000 habitants et 44 600 emplois en France entière.

De plus, les échanges entre zones sont plus intenses dans la région qu'ailleurs, ce qui signifie qu'en proportion, moins d'actifs des Hauts-de-France travaillent dans leur zone de résidence. Dans la moitié des zones d'emploi de la région, le taux de stables (*définitions*) est effectivement supérieur à 71 % contre 78 % en France. Ces échanges dépendent du profil de la main-d'œuvre disponible, mais surtout des caractéristiques du tissu productif (taille des établissements employeurs, diversité des secteurs d'activité...) de la zone d'emploi et celles avoisinantes. Le rayonnement de la métropole lilloise et de la région francilienne explique pourquoi les actifs habitant la périphérie de Lille et le sud de la région quittent plus souvent leur zone de résidence pour aller travailler. La part d'actifs travaillant et résidant dans leur zone est ainsi la plus faible (autour de 60 %) dans les zones d'emploi de Roubaix-Tourcoing, Béthune, Lens, Douai, Beauvais, Creil, Soissons et Château-Thierry.

Les 306 zones d'emploi françaises ont été réparties en sept classes (*figure 2*) décrivant l'orientation économique dominante du territoire à partir d'indicateurs de spécialisation économique (*encadré 2*). Chacune de ces classes est représentée dans la région sauf celle des zones d'emploi spécialisées dans l'agriculture.

La région présente une économie globalement diversifiée où sont implantés de gros employeurs (*définitions*). Elle est d'ailleurs la première région française, ex æquo avec l'Île-de-France, pour la part de l'emploi dans les établissements de 250 à 4 999 salariés, avec 24 %, soit un taux supérieur de trois points à la moyenne nationale. Ainsi, la zone de Dunkerque figure parmi les dix premières zones d'emploi françaises où cet indicateur est le plus élevé, suivie de près par celles de Lille, Roubaix-Tourcoing et Valenciennes.

Si l'empreinte industrielle reste marquée au sein de quelques territoires, elle n'est plus une spécificité régionale. En 2016, les Hauts-de-France sont 7^e au classement des régions les plus industrielles avec 14 % de l'emploi total relevant de ce secteur (12 %

en moyenne en France), soit un peu moins de 300 000 emplois. Il y a 20 ans, cette part atteignait 18 % (15 % au niveau national).

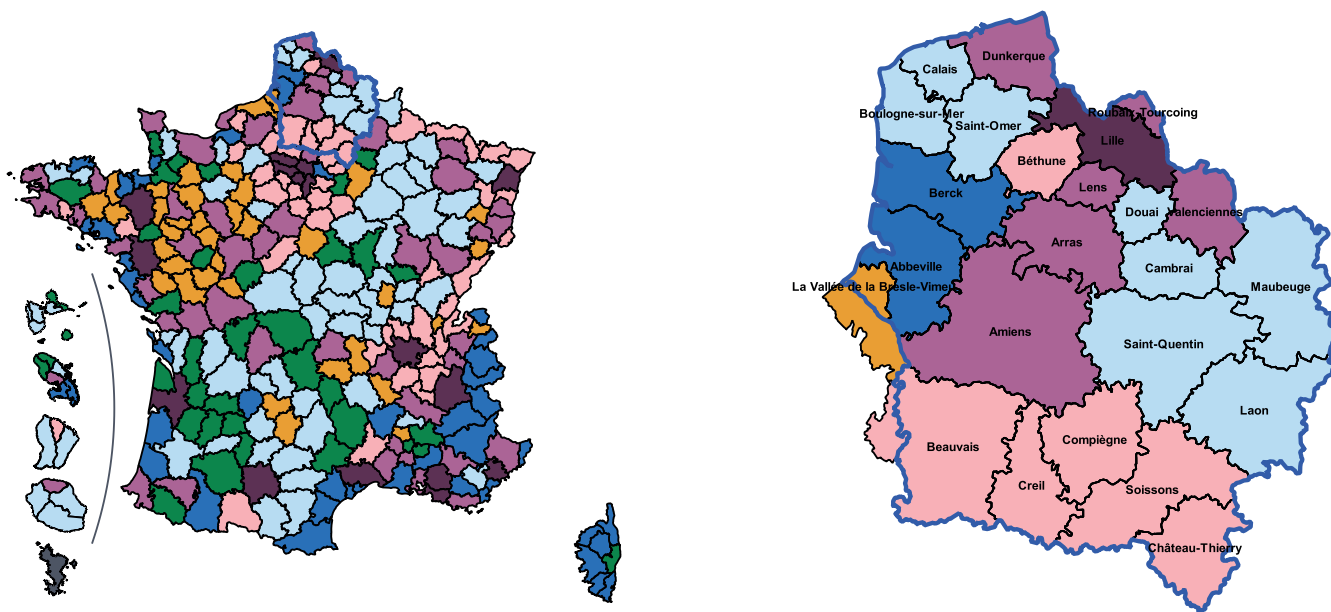
Lille, seule zone d'emploi de la région à forte concentration de fonctions métropolitaines

En France, les plus grandes zones d'emploi ont en commun de concentrer une part importante de fonctions métropolitaines (conception-recherche, commerce inter-entreprises, gestion, prestations intellectuelles, culture-loisirs). La zone d'emploi de Lille est la seule de la région classée parmi ces grandes agglomérations, comme 17 autres zones d'emploi en France (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nantes, Rennes, Grenoble...) (*figure 2*). La zone de Lille réunit 15 % de la population (soit 918 000 habitants) et 20 % des emplois des zones d'emploi des Hauts-de-France (soit 432 000 emplois).

Cependant, elle présente des spécificités en comparaison des zones d'emplois de la même classe : les emplois de cadres des fonctions métropolitaines (*définitions*), stratégiques et à fort contenu décisionnel, y sont moins répandus (13 % contre 19 %). De

2 Des spécialisations différentes selon les territoires

Orientation économique dominante des nouvelles zones d'emploi en France et dans les Hauts-de-France



- Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines
- Autres grandes agglomérations, dotées de gros employeurs
- Zones d'emploi résidentielles
- Zones d'emploi spécialisées dans l'industrie
- Zones d'emploi spécialisées dans l'agriculture
- Économie diversifiée
- Zones d'emploi à forte orientation touristique
- Non disponible

(*) zones à cheval sur la Normandie

Source : Insee, recensement de la population 2016, Clap 2015, enquêtes de fréquentation touristique 2019.

plus, la part d'actifs résidant et travaillant dans la zone d'emploi de Lille est l'une des plus faibles de la catégorie : elle est de 78 % quand elle atteint 90 % dans la moitié des zones à forte concentration de fonctions métropolitaines françaises.

Les activités pour la santé humaine (CHU de Lille, groupement des hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille), l'administration publique, l'hébergement médico-social et l'action sociale sans hébergement sont sur représentés par rapport à la moyenne de la classe. De fait, le poids des dix plus gros établissements publics y est deux fois plus élevé (8 %). À l'inverse, l'industrie concentre moins d'emplois : 8 %, soit la troisième part la plus basse des zones du même type, derrière Paris et Montpellier.

Dans les autres grandes agglomérations, de gros employeurs

Les autres grandes agglomérations dotées de gros employeurs ont des caractéristiques proches des zones d'emploi à forte concentration de fonctions métropolitaines. La taille et la part des cadres des fonctions métropolitaines de ces zones, bien qu'importantes, y sont cependant plus faibles. Elles se démarquent également par la présence de grands établissements (privés et/ou publics).

Les zones d'Amiens, Roubaix-Tourcoing, Dunkerque, Valenciennes, Lens et Arras, qui regroupent un tiers de la population (2 034 000 habitants) et des emplois des zones d'emploi régionales (695 000 emplois), en font partie (figure 2). Cependant, comparées

à leurs homologues des autres régions, elles sont en moyenne plus petites et la part des cadres des fonctions métropolitaines y est aussi moins élevée.

Au niveau national, les activités présentes (*définitions*) dans ces agglomérations prévalent généralement sur la sphère productive (33 % contre 30 %). Ce n'est pas le cas pour les six zones d'emploi des Hauts-de-France entrant dans cette catégorie. La sphère productive domine même largement dans les zones de Roubaix-Tourcoing (36 %), Dunkerque (35 %) et Valenciennes (34 %).

À l'échelle nationale, l'économie dans ces territoires est par ailleurs plus dépendante des grands établissements : 23 % des emplois sont localisés dans les établissements de 250 à 4 999 salariés contre 21 % pour l'ensemble des zones d'emploi françaises, quelle que soit leur orientation économique. Cette particularité est plus marquée dans la région puisque la part de l'emploi dans ces établissements avoisine 30 % dans les zones de Roubaix-Tourcoing, de Dunkerque, et de Valenciennes. Celles-ci bénéficient à la fois de gros employeurs publics et privés qui se concentrent dans un secteur : le commerce à Roubaix-Tourcoing (Auchan, La Redoute), la métallurgie et la production/distribution d'électricité (Arcelor Mittal, Électricité de France) à Dunkerque et la fabrication de matériel de transport (Toyota, PSA, Bombardier, Alstom) à Valenciennes. Dans les zones d'Amiens et d'Arras, toutes deux préfectures de département, les grands établissements

publics pèsent plus dans l'emploi salarié. Plus spécifiquement à Amiens, les activités liées à l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont plus présentes qu'en moyenne dans la classe (38 % contre 35 %).

Une économie diversifiée au nord-ouest et à l'est

Huit zones d'emploi des Hauts-de-France n'ont pas de spécialité économique dominante, leur économie étant diversifiée (figure 2). Il s'agit, au nord-ouest de la région, des zones de Calais, Boulogne-sur-mer et Saint-Omer, et à l'est, de Douai, Cambrai, Maubeuge, Saint-Quentin et Laon. Elles rassemblent 25 % de la population (1 505 000 habitants) et 23 % des emplois des zones de la région (491 000 emplois).

De par son statut de préfecture de département, la zone de Laon se différencie par le poids plus élevé des emplois relevant de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (43 % contre 37 % dans la classe). Dans les sept autres zones d'emploi, la sphère productive (*définitions*) est plus importante que dans les zones françaises appartenant à la même catégorie. L'industrie y est en effet surreprésentée, sauf dans la zone de Calais qui se distingue par ses activités de transport.

Dans les zones de Saint-Omer, Douai, Calais, Maubeuge, quelques très grands établissements privés sont implantés, employant chacun plus de 1 000 salariés

Encadré 1 : Une méthode européenne de refonte des zones d'emploi

Une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent. Il s'agit d'un zonage d'étude qui existe depuis 1984, construit à partir des déplacements domicile-travail issus du recensement de la population.

La méthode repose sur un procédé itératif basé sur l'analyse des navettes domicile-travail entre les différentes zones. À chaque étape, des communes (ou groupes de communes agrégées précédemment) sont regroupées en fonction de l'intensité de ces échanges. Un ensemble de communes agrégées constitue une zone d'emploi dès lors qu'elle satisfait à des critères de taille (nombre d'emplois) et de stabilité (part d'actifs travaillant et résidant dans la zone) minimales. Au final, toutes les zones constituées polarisent l'emploi, mais à des degrés différents. Certaines ont un nombre d'emplois plus importants que d'actifs y résidant. Elles jouent de la sorte une fonction de pôle attractif. D'autres ont moins d'emplois qu'elles n'hébergent d'actifs et présentent un caractère plus résidentiel. Enfin, toute commune appartient à une et une seule zone d'emploi.

Ce zonage est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des économies locales. En 2020, l'Insee et la Direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi (DARES) l'ont révisé en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat afin de faciliter les comparaisons européennes. Un autre objectif de cette refonte était d'homogénéiser la méthode sur le territoire. Contrairement aux zones d'emploi 2010, construites région par région, celles construites en 2020 sont issues de paramètres nationaux. Seules quelques régions font exception : les DOM et la Corse en raison de leur particularité insulaire qui limite les déplacements domicile-travail. L'Île-de-France a également fait l'objet d'un traitement différent pour tenir compte de la très forte polarisation des flux vers Paris : la part des actifs qui résident et travaillent dans la même zone sont inférieurs à ceux du reste du territoire.

Par rapport au zonage de 2010, le nombre de zones d'emploi France entière en 2020 diminue légèrement : 306 (dont une pour Mayotte) contre 321. En revanche, le nombre de zones transrégionales passe de 10 à 14, malgré la réduction du nombre de régions, témoignant de l'intensification des échanges au cours des dix dernières années.

Encadré 2 : Une typologie des zones d'emploi selon leur orientation économique

La principale orientation économique des territoires est dégagée à travers une typologie des 306 zones d'emploi françaises. Celle-ci permet ensuite de repérer les spécificités des zones d'emploi de la région en les situant parmi les zones qui leur sont le plus semblables, c'est-à-dire qui partagent la même orientation économique. La typologie s'appuie sur des variables d'activité touristique et des indicateurs de spécialisation économique (part de l'emploi rapportée à cette même part mesurée France entière, pour les sphères productive et présente, l'industrie, l'administration publique, et les gros ou petits établissements). Dans une première étape, une analyse en composantes principales extrait des axes d'analyse à partir de l'ensemble de ces variables. Dans une seconde étape, une classification ascendante hiérarchique (CAH) regroupe les zones d'emploi selon un faisceau de caractéristiques communes.

(Arc France, Renault, Amazon, Eurotunnel et Maubeuge Construction Automobile). Dans la zone de Saint-Quentin, où le poids de l'industrie est aussi conséquent (18 %), les plus grands établissements du privé emploient autour de 500 salariés (Le Creuset, MBK Industrie, Bonduelle, Mâterne, Nestlé...).

Des zones résidentielles au sud

Dans les Hauts-de-France, six zones ont un caractère résidentiel en étant sous influence de pôles d'emploi extérieurs (figure 2). Autrement dit, les actifs occupés de ces zones les quittent plus souvent pour travailler que dans le reste de la région : 38 % d'entre eux sont dans cette situation, soit 9 points de plus que pour l'ensemble des zones d'emploi des Hauts-de-France. Cette proportion varie de 29 % pour la zone de Compiègne à 43 % pour celle de Soissons.

Ces zones se situent majoritairement au sud de la région, voisines de l'Île-de-France (Beauvais, Château-Thierry, Compiègne, Creil, Soissons). Une seule (Béthune) est proche de Lille. Elles regroupent 21 % de la population (1 302 000 habitants) et 19 % des emplois (soit 412 100 emplois) des zones d'emploi des Hauts-de-France.

Elles diffèrent des zones d'emploi de même classe par l'importance des emplois liés à la fabrication au sens large et/ou au transport-

logistique. Par exemple, les zones de Beauvais, Béthune et Compiègne conservent une spécificité, respectivement, dans le matériel de transport (Faurecia, AGCO), l'agroalimentaire (Roquette Frères) et l'industrie chimique (Sanofi, Colgate-Palmolive) en plus de la fabrication de produits en caoutchouc, en plastique ou d'autres produits minéraux non métalliques (Bridgestone à Béthune, Saverglass à Feuquières). L'industrie chimique est également bien implantée dans la zone de Creil (Chanel, BASF), mais moins que l'administration publique, les activités pour la santé humaine et l'enseignement. Soissons est plus spécialisé dans le secteur du transport et de la logistique comme Château-Thierry. Cette dernière, zone la moins peuplée de la région, conserve en outre une empreinte agricole importante.

Le sud du littoral orienté vers l'industrie et le tourisme

Enfin, trois zones d'emploi situées sur le sud du littoral ont des économies où dominent des activités industrielles ou touristiques (figure 2).

La Vallée de la Bresle-Vimeu, à cheval sur les Hauts-de-France et la Normandie, est historiquement spécialisée dans l'industrie, plus particulièrement dans la serrurerie, la robinetterie (Delabie, Thirard, Abloy) et dans le flaconnage de luxe (Pochet du Courval, Verescence France et Albéa). Dans cette zone,

plus d'un emploi sur trois est industriel, contre un sur quatre dans les zones d'emploi de cette catégorie. La Vallée de la Bresle-Vimeu est de surcroît la zone d'emploi la plus industrielle de France, derrière Oyonnax dans l'Ain. Avec 80 000 habitants et 31 000 emplois, elle est la deuxième plus petite zone d'emploi des Hauts-de-France. Du fait de sa façade maritime, elle dispose également d'atouts touristiques, insuffisants cependant pour faire du tourisme une spécificité sectorielle, contrairement aux zones d'Abbeville et de Berck.

Ces deux territoires réunissent à peine 4 % de la population et de l'emploi des zones de la région (soit 225 000 habitants et 76 100 emplois). Si les résidences secondaires y sont autant représentées dans le parc de logements qu'au sein des autres zones touristiques françaises, le nombre de nuitées par habitant y est par contre plus faible : 10 pour Berck, 18 pour Abbeville contre 22 pour la classe. Les activités présentes sont aussi moins développées (32 % pour Berck et Abbeville, 40 % dans les espaces du même type). Dans ces deux zones, un emploi sur cinq relève des secteurs de l'hébergement médico-social, l'action sociale sans hébergement ainsi que les activités pour la santé humaine, avec notamment la fondation Hopale à Berck. Au sein de cette zone, de gros employeurs industriels sont également implantés : Valéo (matériel de transport) et Herta (agroalimentaire) comptant chacun plus de 1 000 salariés. ■

Définitions

Le **taux de stables** rapporte le nombre d'actifs habitant et travaillant dans une zone d'emploi au nombre total d'actifs occupés résidant dans la zone.

Un **gros établissement** compte ici de 250 à 4 999 salariés.

Les **cadres des fonctions métropolitaines** sont les cadres et chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus travaillant dans la conception-recherche, les prestations intellectuelles, le commerce inter-entreprises, la gestion et la culture-loisirs (cf [analyse fonctionnelle de l'emploi](#)).

Dans les sphères économiques, les **activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, que ces personnes soient résidentes ou touristes. Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Dans cette étude, l'agriculture et l'administration publique sont exclues des sphères économiques.

Sources

Cette étude s'appuie sur les exploitations principale et complémentaire du recensement de la population 2016, à l'exception des données relatives à la taille des établissements (issues de la source Clap millésime 2015) et des données relatives au nombre de nuitées (enquêtes de fréquentation touristique 2019).

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :
Hugues Lermecin

ISSN 2493-1292 / ISSN en ligne 2492-4253

© Insee 2020

Crédits photos :
© Laurent Ghesquière
© Anaïs Gadeau
© Laurent Roussein

Pour en savoir plus

- « L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales », *Insee Première* n°1814, septembre 2020.
- « [En 15 ans, l'économie régionale se tertiarise, tout en maintenant des spécificités industrielles](#) », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 85, octobre 2018.
- « [Cinq zones d'emploi gagnantes au jeu des navettes domicile-travail](#) », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 14, mai 2016.
- « [Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants](#) », France stratégie, *La note d'analyse* n° 64, novembre 2017.
- « [Trajectoires socio-économiques des territoires du Nord - Pas-de-Calais](#) », Direccte Hauts-de-France, *Les synthèses de la Direccte*, 2015.

